



Succession - Maison familiale

Par **siolbed**, le **24/07/2013** à **23:45**

Bonjour,
Suite au décès de ma mère, nous nous retrouvons ma soeur et moi en en
discorde au sujet de la maison de notre mère - maison estimée à 80 K€.
Ma soeur refuse
l'indivision
Quant à moi je ne souhaite pas me séparer de cette maison familiale mais n'ai
pas les moyens de racheter la part de ma soeur.
Quels sont mes recours ?
- ma soeur
peut-elle m'obliger à vendre la maison ?
- si nous nous retrouvons contraintes à vendre la
maison à un tiers (avec une mise en vente plus élevée que l'estimation de la maison,
connaissant ma soeur), est-ce que je reste malgré tout prioritaire pour le rachat de la part de
ma soeur (si jamais j'ai trouvé une solution financière d'ici là) et est-ce que je pourrais racheter
le bien à hauteur de 40 k€ (part de ma soeur) même si le prix de vente est supérieur à 80k€
(faudra t il que je m'aligne sinon sur le montant de la vente voire même surenchérisse sur le
prix de la maison?) **merci**

Par **cocotte1003**, le **26/07/2013** à **06:46**

Bonjour, personne n'est obligé de rester en indivision. elle peut vous contraindre par voie
judiciaire à une vente forcée comme la vente aux enchères. Si vous trouvez un acquéreur,
vous n'avez pas de priorité, il vous faudra donc proposer un prix plus élevé. Il faudra vos deux
signatures pour la mise en vente, pour le compromis et l'acte de vente. Vous n'avez pas
d'autre solution que le rachat de la part de votre sœur, cordialement